

Le Bureau communautaire s'est réuni le 18/04/2024, sur convocation du Président envoyée le 11/04/2024.

Présents : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, L. GUYOT, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, JL. STAROSSE, O. HEYOB, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, X. COLIN.

Excusés : R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, M. GUEGUEN.

BU2024-17- MOBILITES (8.7) – PARTICIPATION AU DEFI « J'Y VAIS AUTREMENT ! » 2024

Face à l'impact du dérèglement climatique, il est important d'agir notamment en matière d'habitudes de déplacement. Pour inciter les habitants à tester et à privilégier les modes de déplacements plus durables, l'association Vélo et l'Association Initiatives Durables et l'ADEME Grand Est nous proposent de participer à l'édition 2024 du défi « J'y vais autrement ! ».

L'objectif de ce défi est d'inciter au changement de comportements en matière de déplacement domicile-travail en privilégiant les modes alternatifs à la voiture individuelle utilisée par une seule personne (autosolisme). Sur une période de 3 semaines, **du 13 au 31 mai 2024**, les structures participantes (entreprises, collectivités, administrations, établissements de santé, commerces, établissements scolaires, ...) inciteront leurs salariés ou leurs élèves à utiliser ou tester les mobilités durables sur leur trajet quotidien. Un classement sera établi au niveau régional et pourra être établi au niveau du local.

Les collectivités et territoires participants contribuent financièrement à l'organisation du défi et à la mutualisation des moyens. Ils bénéficient ainsi d'un événement « clé en main », d'outils mutualisés, de la communication et des services du défi : site Internet, supports de communication, commande groupée d'objets de promotion, accompagnement, animation.

Cette opération s'inscrit dans la politique de TERRES TOULOISES en matière de développement durable et de mobilité et la contribution des territoires partenaires est fixée à :

- 1 000 € pour les communautés de communes/communes, Pays/ PETER, parc naturels régionaux et autres syndicats mixtes,
- 1 500 € pour les communautés d'agglomération,
- 2 000 € pour les communautés urbains et métropoles, départements.

Les conseils départementaux contribuent à leur niveau pour l'organisation du Défi dans les collèges, et la Région contribue à son niveau pour le Défi dans les lycées.

Les résultats du Défi Grand Est seront annoncés avant le 30 juin 2024. La ou les remises de prix auront lieu avant la fin de l'année scolaire.

La somme de 330 € normalement dédiée à l'achat groupé de goodies ne sera pas dépensée par la Communauté de Communes Terres Toulouises pour cette édition pour des raisons de délais, la contribution sera donc exceptionnellement de 670.00 € au lieu de 1 000.00 €.

Sur le territoire de la CC2T, en lien avec TERRES TOULOISES MOBILITE et le réseau COLIBRI, la collectivité souhaite promouvoir ce défi auprès des agents de l'EPCI, des 41 communes à travers les écoles élémentaires ainsi qu'auprès de l'association de chefs d'entreprises PAROLE D'ENTREPRISES.

Après cet exposé, le Bureau Communautaire est invité à :

- attribuer et verser la contribution au défi, « J’y vais autrement ! » pour le montant de 670 € à l’Association Initiatives Durables, structure porteuse de l’événement ;
- Approuver et autoriser le Président à signer la convention de partenariat du défi « J’y vais autrement ! » avec l’association ID (Initiatives Durables) ainsi que tous les documents liés à ce dossier.

Délibération adoptée à l’unanimité.

Mis en ligne le 22/04/2024 à 11h43

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20240418-BU2024_17-D